

Rapport Cité de l'énergie

Audit de la Commune de Givisiez

Chapitre 2: Demande de d'obtention du label Cité de l'énergie®

Etabli le: 05.05.2015

La Commune de

Givisiez

Représentée par le Conseil communal

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cité de l'énergie® gold, soit le European Energy Award® gold
Forum European Energy Award e.V.

Représentante de la commune

Prénom Nom Roger Carrard
Fonction Conseiller communal
Adresse Place d'Affry 1, 1762 Givisiez
Téléphone / Fax 079 622 18 40
e-mail: r.carrard@givisiez.ch

Personne de contact de la Commune

Prénom Nom Ariane Menoud
Fonction Secrétaire communale adjointe
Adresse Place d'Affry 1, 1762 Givisiez
Téléphone / Fax 026 460 89 66 / 026 460 89 61
e-mail: a.menoud@givisiez.ch

Plus d'informations

[http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/\(Page Energie de la Commune\)](http://www.energiestadt.ch/fr/les-cites-de-lenergie/les-cites-de-lenergie/(Page%20Energie%20de%20la%20Commune))

Conseillère Cité de l'énergie

Prénom Nom Lena Moser
Fonction Conseillère Cité de l'énergie
Adresse Energie Concept SA / Rte de la Pâla 11 / 1630 Bulle
Téléphone / Fax 076 431 34 85
e-mail: l.moser@energieconcept.ch

Experte pour

Prénom Nom Sonia Morand
Fonction auditrice
Adresse Case postale 362
Téléphone / Fax . +41 27 203 13 63
e-mail: sonia.morand@bluewin.ch

Résumé de l'évaluation

| | | | | |
|---|--------------|------------|--|-------------|
| Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune) | 431 | Pt. | | |
| Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %) | 215.5 | Pt. | | |
| Points nécessaires pour le label european energy award® Gold (75 %) | 323.2 | Pt. | | |
| Nombre de points atteints (points effectifs) | 230.7 | Pt. | | 54 % |

Potentiel de développement (engagement pour la reconnaissance Partenaire en processus) :

- | | | | |
|---|-----|-----|------|
| – Nombre de points potentiels après mise en œuvre des Actions de base du programme de politique énergétique et surtout mise en œuvre du processus du label. | 250 | Pt. | 58 % |
| – Nombre de points potentiels après mise en œuvre de toutes les actions planifiées du programme de politique énergétique | 260 | Pt. | 61 % |

Evolution et développement de la Commune en tant que Cité de l'énergie

| Année | Statut | Potentiel | Effectif | En % | Version Management Tool | Version Aide à l'évaluation |
|-------|------------------------|-----------|----------|------|-------------------------|-----------------------------|
| 2013 | Etat des lieux | 431 Pt | 231 Pt | 54% | | |
| 2015 | Audit de certification | 431 Pt | 231 Pt | 54% | V_3.2 | 2013 |
| 2019 | 1er ré-audit | 500 Pt | Pt | % | | |
| 2023 | 2ème ré-audit | 500 Pt | Pt | % | | |
| 2027 | 3ème ré-audit | 500 Pt | Pt | % | | |
| 2031 | 4ème ré-audit | 500 Pt | Pt | % | | |

Slogan de la Cité de l'énergie

Le slogan souhaité de la Commune est (selon le Manuel des logos Cités de l'énergie) :

P'tit Givi à la pointe de l'écologie énergétique

Bases pour l'évaluation

Objectifs de la politique énergétique (qualitatif et quantitatif, basés sur la vision communale, les objectifs de la législature, le concept énergétique, etc.)

Activités communales

| | |
|---------------------------|---|
| Bâtiments et urbanisation | Réaliser toute nouvelle construction et/ou rénovation selon les standards de haute efficacité énergétique (standard Bâtiment 2011). |
| | Optimiser le fonctionnement des bâtiments (comportement, régulation, production, distribution). |
| Electricité | Diminuer de 5% la consommation d'électricité des bâtiments par rapport à la valeur 2011. |
| | Réduire de 50% la consommation de l'éclairage public (20 MWh/km en 2012 à 10 MWh/km) |
| | Couvrir 30% des besoins en énergie électrique par du courant produit localement (700 MWh en 2012) |
| Eau | Optimisation systématique des installations de consommation d'eau dans les bâtiments communaux et les écoles. |
| Organisation interne | Mettre en place les mesures adéquates pour économiser l'énergie (directives d'achats et bons gestes). |
| Information Communication | Informier et communiquer régulièrement et systématiquement sur les actions de politique énergétique de la commune et sur les écogestes. |

Ensemble du territoire communal

| | |
|---------------------------|---|
| Bâtiments et urbanisation | Mettre en valeur toutes les composantes de la structure urbaine dans une perspective d'amélioration du cadre de vie et de sécurité (Valtraloc). |
| | Penser la Commune de manière intégrée (environnement, mobilité et habitat) afin de garantir la cohérence du développement urbanistique (PAL). |
| | Promouvoir et encourager l'emploi des normes équivalentes à Minergie®. |
| | Encourager/inciter les propriétaires à assainir leur bâtiment pour une baisse de consommation énergétique. |
| Electricité | Promouvoir l'efficacité énergétique par l'utilisation d'appareils et luminaires économes. |
| | Augmenter la part d'électricité renouvelable sur le territoire communal (valeur 2014 : 21 % du potentiel PV selon profil énergétique). |
| | Disposer de 3.0 m²/habitant de panneaux solaires PV (en 2014 : 2.7 m ² /hab). |
| Chauffage | Promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers. |
| | Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers |
| | Couvrir 17% des besoins thermiques par des énergies renouvelables (valeur 2014 : environ 12%) |

| | |
|-------------------------------|--|
| | Diminuer le nombre de chauffages à mazout de 131 bâtiments à 90 (selon extrait du RegBL 2012). |
| | Augmenter le nombre de chauffages fonctionnant aux énergies renouvelables de 41 à 80 (selon extrait du RegBL 2012). |
| | Disposer de 0.100 m² par habitant (actuellement environ 0.014) de panneaux solaires thermiques. |
| Eau | Réduire de 5% la consommation d'eau potable, sous réserve de l'évolution démographique de la commune. (2013 : 95m ³ /hab/an) |
| Mobilité | Optimiser et mettre en réseau tous les modes de déplacements, en priorité la mobilité douce. |
| | Promouvoir la mobilité douce. |
| | Compléter les réseaux piétonniers et cyclables et améliorer la sécurité de piétons. |
| | Améliorer la signalisation des réseaux de mobilité douce et l'indiquer sur le plan de la commune. |
| | Encourager la mobilité douce sur le chemin de l'école. |
| Information / sensibilisation | Rédiger un article sur le thème de l'énergie au minimum 1 fois par année dans le bulletin communal et 1 fois par année sur le site internet afin d'influencer les comportements. |
| | Lors de chaque manifestation communale, mettre en avant la démarche Cité de l'énergie. |
| | Organiser au minimum une manifestation ou excursion d'information ou de sensibilisation par année, pour différents publics-cible. |

Principales activités pour les prochaines années (aspects originaux du programme de politique énergétique)

1. Un système d'indicateurs pour toute la commune doit être mis en place.
2. La commune a décidé de relever les consommations, de les analyser et de les optimiser, mais aussi de les communiquer aux concierges et aux utilisateurs des bâtiments. Un plan d'assainissement des bâtiments sera établi. Les projets des terrasses du Manoir et de Chanteclair seront construits selon des standards exemplaires.
3. **Les synergies énergétiques de la zone industrielle font l'objet d'une étude du CREM et de l'Agglo (écologie industrielle).**
4. Extension du réseau cyclable.
5. Les thèmes énergétiques seront abordés avec le personnel. Les résultats seront suivis lors de la visite annuelle Cité de l'énergie.
6. La Commune a décidé d'établir un plan de communication, de réaliser une page Energie sur son site internet, de communiquer clairement le thème de l'énergie à sa population, de coopérer avec les logements sociaux. Elle va également soutenir financièrement les énergies renouvelables dès 2015.